



FR

CONSEIL DE DIRECTION
101^{ème} session
Rome, 8-10 juin 2022

UNIDROIT 2022
C.D. (101) Misc. 2 rév.
Original: anglais
juillet 2022

CONCLUSIONS SOMMAIRES

Note du Secrétariat : ces conclusions sommaires suivent l'ordre des points tel qu'il figure dans l'Ordre du jour. Il ne suit pas l'ordre des discussions, qui a été modifié pour s'adapter au calendrier.

Point n° 1 de l'ordre du jour: Adoption du projet d'ordre du jour annoté
([C.D. \(101\) 1 rév. 4](#))

1. Le Conseil de Direction a adopté l'ordre du jour tel que proposé au document C.D (101) 1 rév. 4.

Point n° 2 de l'ordre du jour: Nomination du Premier et Second Vice-Présidents du Conseil de Direction ([C.D. \(101\) 1 rév. 4](#))

2. Le Conseil de Direction a nommé M. Arthur Hartkamp, Doyen du Conseil, comme Premier Vice-Président, et M. Antti Leinonen comme Second Vice-Président, qui occuperont ces fonctions jusqu'à la 102^{ème} session du Conseil de Direction.

Point n° 3 de l'ordre du jour: Rapports

a) Rapport annuel 2021 ([C.D. \(101\) 2](#))

3. Le Conseil de Direction a pris note du rapport du Secrétaire Général sur les principaux points des travaux législatifs et non législatifs de l'Institut en 2021 et il a exprimé sa satisfaction quant aux résultats obtenus. En outre, le Conseil a expressément fait part de sa gratitude au Secrétariat pour le travail accompli dans des circonstances très difficiles et pour la transparence des activités.

b) Rapport sur la Fondation d'UNIDROIT ([C.D. \(101\) 3](#))

4. Le Conseil de Direction a pris note du rapport sur la Fondation d'UNIDROIT, s'est montré satisfait du travail accompli et a salué le succès des activités de collecte de fonds de la Fondation.

Point n° 4 de l'ordre du jour: Propositions pour le nouveau Programme de travail pour la période triennale 2023-2025 ([C.D. \(101\) 4](#))

5. Le Conseil de Direction a pris note des propositions reçues pour inclusion dans le Programme de travail pour la période triennale 2023-2025, et a accepté l'évaluation du Secrétaire Général selon laquelle six est le nombre maximum de projets que l'Institut peut gérer simultanément avec ses ressources actuelles. Toute nouvelle initiative pourrait démarrer soit à la fin d'un des projets

existants, soit lorsque de nouvelles ressources seraient disponibles. Le Conseil a déclaré qu'il se réjouissait de la qualité et de la quantité des propositions parvenues au Secrétariat pour des projets potentiels au cours de la période triennale 2023-2025. En particulier, les membres du Conseil ont beaucoup apprécié les efforts du Secrétariat pour entrer en contact avec des organisations internationales qui n'avaient jamais travaillé avec UNIDROIT, une démarche qui suscitait un plus grand intérêt envers les travaux de l'Institut.

6. Le Conseil de Direction a approuvé la demande du Secrétariat pour davantage de souplesse quant à l'introduction de nouvelles propositions pendant la prochaine période triennale. Le Conseil a discuté chacune des propositions et en a établi le niveau de priorité indiqué ci-dessous. Pour la liste complète des activités législatives en cours reportées du Programme de travail 2020-2022 et les nouvelles propositions pour la période 2023-2025, voir l'Annexe I.

a) Nature juridique des Crédits Carbone Volontaires

7. Le Conseil de Direction a recommandé l'inclusion d'un projet visant à analyser les aspects de droit privé et à déterminer la nature juridique des crédits carbone volontaires au sein du Programme de travail 2023-2025, avec une priorité élevée. Tout en reconnaissant les similitudes et les liens de ce projet avec l'actuel Projet d'UNIDROIT sur les Actifs numériques et le droit privé, le Conseil a identifié suffisamment de caractéristiques distinctes pour recommander la création d'un groupe de projet séparé pour ce nouveau projet. Ce Groupe de travail distinct devrait comprendre des experts qui font déjà partie du Groupe de travail sur les actifs numériques, ainsi que des experts dans les domaines des échanges de crédits carbone et du droit de l'environnement.

b) Droit privé et recherche actuelle en matière de santé: les enjeux de la propriété intellectuelle dans le domaine de la médecine personnalisée

8. Le Conseil de Direction a exprimé son intérêt pour le sujet sur la médecine personnalisée et il a invité le Secrétariat à entreprendre des recherches exploratoires avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) pour mieux délimiter le champ d'un éventuel travail conjoint durant le laps de temps imparti jusqu'à la prochaine session du Conseil.

c) Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et les contrats d'investissement

9. Le Conseil de Direction a reconnu l'importance du sujet et son lien direct avec les travaux antérieurs de l'Institut et il s'est félicité du partenariat avec l'Institut du droit des affaires mondiales de la Chambre de Commerce Internationale, et il a salué avec satisfactions la tenue de l'Atelier sur le droit transnational et les contrats d'investissement qui avait été organisé en marge de la 101^{ème} session du Conseil de Direction (tenue le 7 juin 2022).

10. Le Conseil de Direction est convenu de recommander à l'Assemblée Générale l'inclusion de ce projet dans le Programme de travail 2023-2025 avec une priorité élevée.

d) Devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité dans les chaînes de valeur mondiales

11. En ce qui concerne la proposition de l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) dans le domaine de la vigilance raisonnable des entreprises en matière de durabilité dans les chaînes de valeur mondiales, le Conseil de Direction a fait part de son appréciation pour ce sujet et pour le projet en général, soulignant son importance pratique, son actualité et sa relation directe avec les Objectifs de développement durable.

12. Le Conseil de Direction est convenu de recommander l'inclusion de cette proposition dans le Programme de travail 2023-2025 avec une priorité moyenne et il a invité le Secrétariat à mener des travaux exploratoires à cet égard.

e) Élaboration d'un Guide juridique sur le financement de l'agriculture

13. La proposition du Gouvernement des États-Unis d'Amérique d'inclure un projet sur un Guide juridique sur le financement de l'agriculture a été favorablement accueillie par les membres du Conseil de Direction. Le Conseil a reconnu la valeur d'un Guide juridique détaillé sur le financement agricole pour les parties prenantes du secteur agricole. Ce projet pourrait encourager l'utilisation d'autres instruments d'UNIDROIT, tels que les Lois types sur l'affacturage et sur les Récépissés d'entrepôt ainsi que d'autres instruments de l'Institut sur le droit privé et l'agriculture.

14. Le Conseil de Direction a décidé de recommander l'inclusion du projet sur le financement de l'agriculture au sein du Programme de travail avec une priorité moyenne. Il a été convenu que les travaux devraient commencer après la finalisation du projet en cours sur la Structure juridique des entreprises agricoles, et pourraient se dérouler en collaboration avec la CNUDCI, le Groupe de la Banque mondiale, la FAO et le FIDA.

f) Chaînes de valeur mondiales: gouvernance et défis numériques

15. Le Conseil de Direction a recommandé l'inclusion d'un projet sur les Chaînes de valeur mondiales: gouvernance et défis numériques dans le Programme de travail 2023-2025 avec une priorité faible, et avec la possibilité de mener des travaux exploratoires, conjointement avec l'Institut européen du droit (ELI), pour définir plus précisément la portée du projet.

g) Brevets essentiels à l'application des normes (BEN)

16. Le Conseil de Direction a approuvé la démarche proposée, permettant au Secrétariat d'explorer, avec l'OMPI et des ressources limitées, les travaux potentiels dans le domaine des BEN dans le laps de temps imparti jusqu'à la prochaine session du Conseil.

h) Transformation numérique, gouvernance des données et intelligence artificielle

17. En ce qui concerne le projet sur la Transformation numérique, la gouvernance des données et l'intelligence artificielle proposé par l'Université européenne de Rome, le Conseil de Direction a accepté que des travaux exploratoires aient lieu dans le laps de temps imparti jusqu'à la prochaine session du Conseil.

i) Accès à la justice en matière d'environnement

18. En ce qui concerne la proposition soumise par l'Université de Macerata (Italie) sur l'Accès à la justice en matière d'environnement, il a été convenu que l'on pourrait procéder à des travaux exploratoires dans le laps de temps imparti jusqu'à la prochaine session du Conseil.

j) Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap: Matériels de production d'énergie renouvelable

19. Le Conseil de Direction a décidé de maintenir le projet sur les matériels de production d'énergie renouvelable dans le Programme de travail 2023-2025 avec une priorité basse.

Point n° 5 de l'ordre du jour: Activités législatives en cours**a) Loi type sur l'affacturage ([C.D. \(101\) 5](#))**

20. Le Conseil de Direction a pris note du projet complet de Loi type sur l'affacturage et a félicité le Président du Groupe de travail et le Secrétariat pour l'excellent travail accompli. Le Conseil de Direction a demandé au Secrétariat d'entreprendre des consultations publiques sur le projet d'instrument, en vue de son adoption lors de la 102^{ème} session du Conseil en 2023.

21. Le Conseil de Direction a décidé de recommander le maintien du projet sur la Loi type sur l'affacturage avec une priorité élevée au sein du Programme de travail 2023-2025 de l'Institut, afin de permettre i) la finalisation et l'adoption de la Loi type elle-même, et ii) la préparation d'un Guide pour la mise en œuvre de la Loi type.

b) Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces ([C.D. \(101\) 6](#))

22. Le Conseil de Direction a pris note des progrès réalisés par le Groupe de travail sur les Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces depuis la 100^{ème} session du Conseil de Direction tenue en septembre 2021.

23. Le Conseil de Direction a recommandé de maintenir le projet dans le Programme de travail 2023-2025, avec une priorité élevée jusqu'à son achèvement prévu en 2024.

c) Actifs numériques et droit privé ([C.D. \(101\) 7](#))

24. Le Conseil de Direction a pris note des progrès réalisés par le Groupe de travail sur les Actifs numériques et le droit privé lors de ses quatrième et cinquième sessions, ainsi que des travaux intersessions menés par les sous-groupes et le Comité de rédaction, qui ont abouti à un projet d'Exemplaire original des Principes et des Commentaires.

25. Le Conseil de Direction a également pris note de l'état d'avancement des travaux du Comité pilote sur les Actifs numériques et le droit privé, présenté par sa Présidente, la Professeure Monika Pauknerová.

26. Le Conseil de Direction a recommandé de maintenir la rédaction d'un instrument sur les Actifs numériques et le droit privé dans le Programme de travail 2023-2025, avec une priorité élevée jusqu'à son achèvement prévu en 2023.

d) Loi type sur les récépissés d'entrepôt ([C.D. \(101\) 8](#))

27. Le Conseil de Direction a pris note des progrès réalisés depuis sa 100^{ème} session par le Groupe de travail sur l'élaboration d'une Loi type conjointe CNUDCI/UNIDROIT sur les récépissés d'entrepôt. Le Conseil a autorisé la proposition de prolonger le projet d'une année civile supplémentaire afin de préparer un Guide pour l'incorporation de la Loi type. Il a été convenu que, compte tenu de la nature conjointe du projet, les projets de Loi type et de Guide d'application seraient soumis à la CNUDCI pour être examinés au niveau intergouvernemental et approuvés par la Commission.

28. Le Conseil de Direction a recommandé de maintenir la formulation d'une Loi type sur les récépissés d'entrepôt dans le Programme de travail 2023-2025 avec un niveau de priorité élevé jusqu'à son achèvement prévu en 2023 et pour le Guide pour l'incorporation en 2024.

e) Insolvabilité bancaire ([C.D. \(101\) 9](#))

29. Le Conseil de Direction a pris note des excellents progrès réalisés par le Groupe de travail sur l'Insolvabilité bancaire depuis la 100^{ème} session du Conseil de Direction et a recommandé de maintenir son niveau de priorité élevé au sein du Programme de travail 2023-2025.

f) Structure juridique des entreprises agricoles ([C.D. \(101\) 10](#))

30. Le Conseil de Direction a pris note des développements relatifs au projet conjoint UNIDROIT/FAO/FIDA sur la Structure juridique des entreprises agricoles (SJEA), en particulier en ce qui concerne la composition du Groupe de travail et les progrès réalisés pour la définition de la portée et du contenu du document d'orientation futur.

31. Le Conseil de Direction est convenu de maintenir le niveau de priorité élevé du projet SJEA au sein du Programme de travail 2023-2025 jusqu'à son achèvement prévu en 2024.

g) Principes relatifs aux contrats de réassurance ([C.D. \(101\) 11](#))

32. Le Conseil de Direction a pris note du rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement du projet sur les Principes relatifs aux contrats de réassurance (PRICL). Il a recommandé de le maintenir au faible niveau de priorité actuel et d'autoriser la participation du Secrétariat au projet aux mêmes conditions qu'auparavant, afin de garantir son achèvement au cours de la période triennale 2023-2025.

h) Collections d'art privées ([C.D. \(101\) 12](#))

33. La demande du Secrétariat d'allouer au projet sur les Collections d'art privées une priorité plus élevée a été soutenue. Plusieurs membres du Conseil de Direction reconnaissant l'importance de ce sujet, ont recommandé de lui allouer une priorité moyenne. Il a été convenu que les travaux se concentreraient sur les objets orphelins et que seules des ressources limitées seraient allouées au projet pour la constitution et les activités du Groupe de travail. Il a été noté que le projet serait soutenu par la Fondation Gandur pour l'Art et le Centre universitaire du droit de l'art de l'Université de Genève.

Point n° 6 de l'ordre du jour: Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles**a) État de mise en œuvre de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique**

34. Le Conseil de Direction a pris note des activités extraordinaires entreprises concernant la Convention du Cap et le Protocole aéronautique.

b) État de mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg et du Protocole spatial ([C.D. \(101\) 13](#))

35. Le Conseil a accueilli avec satisfaction les informations fournies par le Secrétariat sur les fonctions de dépositaire de l'Institut et sur les activités entreprises pour promouvoir la mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg et du Protocole spatial.

36. Le Conseil de Direction a recommandé de maintenir la mise en œuvre des Protocoles ferroviaire et spatial dans le Programme de travail 2023-2025 à son niveau actuel de priorité élevée.

c) État de mise en œuvre du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction (Protocole MAC) (C.D. (101) 14)

37. Le Conseil de Direction a pris note des progrès réalisés par la Commission préparatoire et le Secrétariat dans la mise en œuvre du Protocole MAC.

d) Nomination d'une Autorité de surveillance pour le Registre du Protocole MAC (C.D. (101) 15)

38. Dans le cadre du suivi de sa précédente session en septembre 2022, le Conseil de Direction a discuté des implications juridiques de l'acceptation par UNIDROIT du rôle d'Autorité de surveillance du futur Registre MAC, par rapport à l'alternative consistant en la création d'une entité internationale distincte qui assumerait ce rôle avec UNIDROIT comme Secrétaire, semblable à l'approche adoptée pour le Protocole ferroviaire de Luxembourg. Aucun consensus n'a été atteint sur ces questions. Le Conseil de Direction a décidé de créer un comité *ad hoc*, composé des membres du Conseil de Direction intéressés et d'experts en droit public international et en droit des traités, qui seraient nommés avec l'aide des États membres, pour discuter des questions de droit international public non résolues. Les conclusions du comité seront intégrées dans le document qui sera présenté lors de la prochaine session du Conseil de Direction.

Point n° 7 de l'ordre du jour: Protection internationale des biens culturels: Mise en œuvre et état de la Convention de 1995 (C.D. (101) 16)

39. Le Conseil de Direction a félicité le Secrétariat pour le nombre croissant des États parties à la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et a pris note avec satisfaction des activités entreprises et des partenariats développés pour sa promotion.

Point n° 8 de l'ordre du jour: Correspondants d'UNIDROIT (C.D. (101) 17 rév. 2)

40. Le Conseil de Direction a pris note du rapport du Secrétariat sur les mesures prises pour identifier des candidats potentiels pour le rôle de Correspondants d'UNIDROIT et a félicité le Secrétariat pour le travail accompli. Le Conseil a accepté de renouveler un certain nombre de Correspondants actifs et de nommer de nouveaux Correspondants pour la période allant de juin 2022 à mai 2025, conformément aux recommandations du Comité Permanent.

Point n° 9 de l'ordre du jour: Académie d'UNIDROIT (C.D. (101) 18)

41. Le Conseil de Direction a pris note des développements de toutes les activités de l'Académie, y compris les Projets académiques, les Instituts académiques, l'Université internationale d'été d'UNIDROIT, les Programmes des chaires d'UNIDROIT, la Bibliothèque d'UNIDROIT et les activités de recherche, la Coopération avec les institutions académiques, et les Publications d'UNIDROIT, et a exprimé son soutien aux initiatives du Secrétariat dans ces domaines.

Point n° 10 de l'ordre du jour: Stratégie de communication et diffusion sur les réseaux sociaux (C.D. (101) 19)

42. Le Conseil de Direction a pris note des activités du Secrétariat et a apprécié la Stratégie de communication et de diffusion. Le Conseil a donné son avis sur le site Internet dont certains aspects pourraient être améliorés, sur la base de l'expérience des utilisateurs.

Point n° 11 de l'ordre du jour: Questions administratives: préparation du projet de Budget pour l'exercice financier 2023 ([C.D. \(101\) 20](#))

43. Le Conseil de Direction a examiné le projet de Budget pour l'exercice financier 2023, est convenu de le considérer comme rédigé par le Conseil et il a autorisé le Secrétariat à le transmettre aux États membres sans amendement.

Point n° 12 de l'ordre du jour: Date et lieu de la 102^{ème} session du Conseil de Direction ([C.D. \(101\) 1 rév. 4](#))

44. Le Conseil de Direction est convenu que la 102^{ème} session du Conseil de Direction pourrait se tenir du 10 au 12 mai ou bien du 24 au 26 mai 2023, avec une préférence pour la première option, sous réserve de la confirmation du Secrétariat.

Point n° 13 de l'ordre du jour: Divers

45. Le Conseil a exprimé toute sa reconnaissance à la Professeure Anna Veneziano et a recommandé à l'unanimité le renouvellement de son mandat de Secrétaire Générale adjointe.

ANNEXE I**PROJET DE STRUCTURE DU NOUVEAU PROGRAMME DE TRAVAIL 2023-2025****A. Activités législatives**Priorité élevée***Projets reportés du Programme de travail 2020-2022***

- Élaboration d'une Loi type sur l'affacturage
- Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces
- Actifs numériques et droit privé
- Loi type sur les récépissés d'entrepôt
- Insolvabilité bancaire
- Structure juridique des entreprises agricoles
- Protocoles ferroviaire et spatial à la Convention du Cap
- Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention du Cap

Propositions de nouveaux projets

- Nature juridique des Crédits Carbone Volontaires
- Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et les contrats d'investissement

Priorité moyenne***Projets reportés du Programme de travail 2020-2022***

- Collections d'art privées

Propositions de nouveaux projets

- Devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité dans les chaînes de valeur mondiales
- Élaboration d'un Guide juridique sur le financement de l'agriculture

Priorité basse***Projets reportés du Programme de travail 2020-2022***

- Formulation de Principes en matière de contrats de réassurance
- Élaboration d'autres Protocoles à la Convention du Cap
 - a. Matériels de production d'énergie renouvelable
 - b. Navires et matériels de transport maritime
- Guide pour l'incorporation de la Loi type d'UNIDROIT sur la location et la location-financement

- Procédure civile internationale en Amérique latine

Travaux exploratoires

Propositions de nouveaux projets

- Droit privé et recherche actuelle en matière de santé: les enjeux de la propriété intellectuelle dans le domaine de la médecine personnalisée
- Chaînes de valeur mondiales: gouvernance et défis numériques
- Brevets essentiels à l'application des normes (BEN)
- Transformation numérique, gouvernance des données et intelligence artificielle
- L'Accès à la justice en matière d'environnement